Nations Unies CEB/2003/2

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

5 décembre 2003
Français
Original: anglais et français

Résumé des conclusions auxquelles le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est parvenu à sa deuxième session extraordinaire de 2003

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
31 octobre-1er novembre 2003

Résumé des conclusions du Conseil des chefs de secrétariat appelant un suivi spécifique

Questions relatives aux programmes

Le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) a félicité le Comité de haut niveau chargé des programmes et son président des excellents travaux préparatoires qu'ils avaient effectués sur les principales questions de fond inscrites à son ordre du jour et noté avec satisfaction que le Comité s'acquittait bien de ses fonctions, tant pour ce qui était de faire une première analyse des questions politiques et stratégiques qui étaient ensuite débattues par le CCS que pour assurer la coordination des programmes au nom du Conseil.

Suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement

Pour examiner la question du suivi de la Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique), le CCS s'est fondé sur une note établie par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales et mise au point à la lumière des débats que le Comité de haut niveau chargé des programmes a tenus à sa dernière session.

Le CCS a rappelé que le Consensus issu de la Conférence internationale de Monterrey appelait tant les pays développés que les pays en développement à agir. D'après son évaluation globale de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Consensus, les pays développés devaient faire bien plus pour s'acquitter de leurs engagements et les pays en développement devaient continuer de créer un environnement plus propice à leur propre développement. Pour contribuer au suivi effectif de la Conférence, les organismes des Nations Unies continueraient essentiellement de développer les activités de plaidoyer et d'améliorer la cohérence des actions à l'échelle du système, en particulier en renforçant les approches collectives de la définition des orientations et de l'exécution des programmes, à tous les niveaux, notamment dans les pays.

04-21369 (F) 270104 170304

Le CCS a décidé d'assurer un suivi actif de la Conférence de Monterrey dans le cadre global du suivi intégré des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier du Sommet du Millénaire.

Le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance

Le Conseil a accueilli avec intérêt la note sur la triple menace que présentent le VIH/sida, l'insécurité alimentaire et les lacunes en matière de gouvernance. Cette note a été établie par le Programme alimentaire mondial (PAM) et le secrétariat du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) en collaboration avec différents organismes des Nations Unies et d'autres parties concernées, et a été mise au point par le Comité de haut niveau chargé des programmes à sa dernière session.

Le CCS a pris note des progrès accomplis en vue de réduire le coût des traitements antirétroviraux et de les mettre plus largement à la disposition des personnes touchées par le sida. Il a fait remarquer que l'opinion publique avait exercé une influence favorable sur la décision prise sur la question à la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tenue à Cancun (Mexique) en août 2003.

Le CCS a souligné qu'il importait d'élaborer un plan de mise en oeuvre efficace pour coordonner les travaux des organismes des Nations Unies sur le sida et les initiatives analogues menées en Afrique par des partenaires extérieurs au système des Nations Unies.

Le CCS a approuvé l'analyse générale et la méthode de programmation ainsi que l'ensemble des mesures institutionnelles et de programmation exposées dans la note. Approuvant l'orientation des recommandations qui y étaient formulées, il a appelé ses membres à :

a) Fournir l'appui nécessaire pour que les mesures à prendre soient exécutées;

b) S'efforcer d'augmenter les investissements financiers dans les actions relatives au VIH/sida au niveau national en Afrique australe et orientale;

c) S'inspirer de la note pour mener des activités de plaidoyer et d'information sur les crises interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la diminution des capacités de gouvernance et du sida en Afrique australe et orientale;

d) Utiliser la note pour guider l'action de leurs représentants sur place et des équipes des Nations Unies dans les zones menacées par le sida;

e) Prier le Groupe des Nations Unies pour le développement, en coordination avec le Comité permanent interorganisations, et, selon qu'il convient, en consultation avec le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions, de prendre la direction des activités de suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des mesures exposées dans la note.

Les membres du CCS ont salué les efforts concertés qui ont présidé à l'établissement de la note, remercié le PAM et le secrétariat d'ONUSIDA de les avoir encadrés et félicité le Comité de haut niveau chargé des programmes de la contribution qu'il a apportée à cette importante initiative interorganisations.

Suivi du Sommet mondial pour le développement durable et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes

Le CCS a salué les travaux que le Comité avait effectués sur les formules de collaboration interorganisations aux fins du suivi intégré de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier dans les domaines de l'eau douce, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des océans et des régions côtières ainsi que des modes de consommation et de production. Les chefs de secrétariat se sont félicités des résultats de ces travaux. Ils ont prié le Comité de tenir compte du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour établir son prochain programme de travail sur le suivi du Sommet. Dans le domaine de l'énergie, l'accent a été mis sur l'importance des sources d'énergie renouvelables. Il a en outre été proposé que le CCS se saisisse de la question lors d'une prochaine session.

Le CCS a approuvé les conclusions du Comité relatives aux formules de collaboration interorganisations aux fins du suivi du Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines susmentionnés. Ces conclusions portaient notamment sur les points suivants : la confirmation du rôle du Comité des Nations Unies sur les ressources en eau, qui a été prié d'arrêter son mandat et ses modalités de travail pour les soumettre au Comité avant la fin de l'année, en tant que mécanisme interorganisations de suivi de l'application des décisions concernant l'eau prises au Sommet et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau douce; la demande d'information adressée au groupe de travail sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles concernant les progrès accomplis dans l'élaboration de programmes visant à atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau; la demande faite au Comité des Nations Unies sur les ressources en eau en vue d'élaborer un projet détaillé pour remédier aux problèmes d'eau et d'assainissement; la création d'un réseau chargé des océans et des régions côtières, prié de constituer d'urgence un groupe de travail pour définir son mandat et arrêter son programme de travail et les soumettre au Comité de haut niveau chargé des programmes avant la fin de l'exercice en cours; l'approbation du cadre de programmes visant à modifier les modes de consommation et de production non viables sur 10 ans dans le cadre du processus de Marrakech; l'approche adoptée par le Comité pour élaborer un cadre de coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'énergie.

Le Conseil a prié le Comité de haut niveau chargé des programmes de superviser la mise en place des formules interorganisations de suivi du Sommet mondial pour le développement durable afin d'assurer la cohérence des politiques et des programmes.

Questions de gestion

Sécurité et sûreté du personnel

Le CCS a longuement débattu de la question de la sécurité du personnel. Il a été informé des mesures initiales que le Secrétaire général avait prises à la suite de l'attentat perpétré le 19 août 2003 contre les locaux de l'ONU à Bagdad. Son attention a également été appelée sur le rapport du Groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq et sur les recommandations qui y étaient formulées.

Les chefs de secrétariat ont également été informés des mesures de sécurité complémentaires que le Secrétaire général avait adoptées à la suite de l'attentat du 22 septembre 2003.

Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont généralement accordés à reconnaître qu'il fallait accompagner le renforcement des mesures de sécurité relevant de la responsabilité de chaque organisme d'un renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui s'appuie sur une action collective pour exercer son mandat.

Les membres du CCS ont été instamment priés d'engager leurs fonctionnaires à prendre les questions de sécurité au sérieux et à assister aux réunions des équipes chargées de la sécurité. On a fait observer qu'il était aussi nécessaire de se pencher sur les graves problèmes de sécurité existant dans les locaux des sièges de différentes organisations, notamment dans le cadre des accords de siège.

En conclusion, le Secrétaire général a noté qu'en Iraq, et dans d'autres lieux d'affectation où de graves menaces pesaient sur la sécurité, les organismes des Nations Unies devaient limiter au minimum les risques encourus par les fonctionnaires, tout en continuant de trouver les moyens de fournir toute l'assistance possible aux populations touchées. À mesure que les organismes des Nations Unies progresseraient dans la mise en place de garde-fous, il leur faudrait trouver de nouvelles formules qui permettent d'assurer une protection efficace des fonctionnaires et d'opérer dans des conditions difficiles.

Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel

Le Conseil a entendu le Président de la Commission de la fonction publique internationale et le représentant de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) et a échangé des vues avec ces derniers sur les questions du régime des traitements et indemnités, de la mobilité du personnel, des primes de risque ainsi que des méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi des agents des services généraux.

Le CCS a pris note du rapport du Président de la Commission de la fonction publique internationale sur les travaux que la Commission a effectués dans les différents domaines liés aux conditions d'emploi du personnel. Il a assuré la FICSA que les vues et préoccupations qu'elle avait exprimées avaient été dûment notées et qu'il en serait pleinement tenu compte.

Technologies de l'information et des communications et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion

Le CCS a approuvé la note sur la mobilité interorganisations présentée par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le CCS a pris note des autres mesures et conclusions exposées dans le rapport du Comité. Il a notamment pris note des progrès actuellement accomplis dans cet important domaine que constituent les technologies de l'information et des communications et encouragé le Comité à poursuivre ses travaux.

Questions diverses

Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2004

Le CCS a confirmé que, suite à l'invitation du Directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime, il tiendrait sa session de printemps à Vienne les 2 et 3 avril 2004. Compte tenu de sa décision de tenir ses sessions d'automne la dernière semaine du mois d'octobre, il a convenu de procéder à d'autres consultations pour déterminer les dates de la prochaine session d'automne.

I. Introduction

1. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) a tenu sa deuxième session ordinaire de 2003 au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 31 octobre au 1er novembre 2003.

2. Il a tenu une séance privée, présidée par le Secrétaire général, dans l'après-midi du 31 octobre, à la Greentree Foundation à Long Island, dans l'État de New York.

3. Les membres du CCS ont également participé, du 31 octobre au soir au 1er novembre, à un séminaire de réflexion sur l'avenir du multilatéralisme, qui s'est tenu à la Greentree Foundation, sous la présidence du Secrétaire général.

4. Le présent rapport récapitule les résultats de la session ordinaire que le CCS a tenue au Siège de l'ONU.

5. L'ordre du jour de la deuxième session ordinaire de 2003 du CCS s'établissait comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions relatives aux programmes :
   a) Suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement;
   b) Le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance;
   c) Suivi du Sommet mondial pour le développement durable et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes.
3. Questions de gestion :
   a) Sûreté et sécurité du personnel;
   b) Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel;
   c) Technologies de l'information et des communications et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion.
4. Questions diverses :

   Dates des sessions de printemps et d'automne du CCS en 2004.

6. Au nom du CCS, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue à M. Jong-Wook Lee, le nouveau Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), ainsi qu'à M. Taïeb Chérif, le nouveau Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui participaient pour la première fois à une réunion du CCS.

II. Questions relatives aux programmes

7. Le Président du Comité de haut niveau chargé des programmes a présenté au CCS les travaux de la sixième session du Comité tenue à Castelgandolfo (Italie), les 18 et 19 septembre 2003, en particulier à propos des deux grandes questions dont le Conseil était saisi – à savoir, d'une part, le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) et, d'autre part, le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance –, ainsi que les conclusions des débats du Comité sur les arrangements interorganisations concernant le suivi du Sommet mondial pour le développement durable. Il a également rendu compte des conclusions auxquelles le Comité était parvenu à propos de l'examen d'ensemble de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire auquel il procédera en 2005; de l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); des interactions du système des Nations Unies avec la société civile; de la stratégie de communication du CCS; du programme de travail du Comité.

8. **Le CCS a félicité le Comité de haut niveau chargé des programmes et son président des excellents travaux préparatoires qu'ils avaient effectués sur les principales questions de fond inscrites à son ordre du jour et noté avec satisfaction que le Comité s'acquittait bien de ses fonctions, tant pour ce qui est de faire une première analyse des questions politiques et stratégiques qui sont ensuite débattues par le CCS que pour assurer la coordination des programmes au nom du Conseil.**

A. Suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement

9. Pour examiner la question du suivi de la Conférence de Monterrey sur le financement du développement, le CCS s'est fondé sur une note établie par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales et mise au point à la lumière des débats que le Comité de haut niveau chargé des programmes a tenus à sa dernière session. Cette note recensait un certain nombre de domaines dans lesquels il fallait faire davantage aux fins de l'application du Consensus issu de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey à l'échelle du système, à savoir : les ressources nationales, les flux de ressources privées, le commerce, la coopération financière au développement, la dette et les questions systémiques. Elle invitait également le CCS à faire porter son action sur le rôle de plaidoyer des chefs de secrétariat et sur les mesures qui pourraient être prises au niveau de l'encadrement et au niveau interorganisations, notamment en termes de définition des orientations et d'exécution des programmes dans les pays.

10. Le Secrétaire général a fait observer que la Conférence de Monterrey avait marqué un tournant à au moins deux égards. Elle avait consacré le début d'un nouveau pacte mondial entre pays en développement et pays développés qui avait permis, pour la première fois depuis des années, d'enrayer le déclin des flux de l'aide publique au développement. Elle avait également conduit les organismes des Nations Unies à amorcer une redéfinition de leurs positions dans le domaine économique en améliorant les relations qu'ils entretiennent avec les institutions de Bretton Woods. Or, il aurait été impossible de progresser dans la réalisation des

objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire sans intervenir sur ces deux fronts.

11. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a informé le CCS des conclusions du dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi de la Conférence de Monterrey qui avait permis de dresser un bilan clair des progrès accomplis et des revers essuyés. La mise en oeuvre du Consensus de Monterrey supposait avant tout que l'on détermine comment mobiliser la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant. En ce qui concerne le commerce, on s'était accordé à penser que les négociations commerciales devaient reprendre dès que possible et qu'il fallait tout faire pour obtenir sans tarder des résultats afin de faire avancer la cause du développement. En ce qui concerne l'aide publique au développement, des améliorations avaient été signalées et des engagements avaient été pris en vue d'augmenter encore le montant de l'aide, mais l'écart restait important entre les flux attendus et les ressources nécessaires pour accomplir les objectifs du Millénaire pour le développement. Pour ce qui est de la dette, on avait déploré la lenteur des progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, dont l'opportunité avait de nouveau soulevé des questions. On s'était par ailleurs intéressé au renforcement de la coopération internationale dans le domaine fiscal et à la mise en oeuvre de la proposition du Secrétaire général visant à renforcer le Groupe spécial d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Enfin, on avait insisté sur la nécessité de renforcer les structures susceptibles de favoriser la bonne gouvernance aux niveaux international et national. À cet égard, les propositions formulées en vue de renforcer le Conseil économique et social avaient été renouvelées.

12. Les chefs de secrétariat ont reconnu que des progrès avaient été accomplis dans certains domaines, mais ont regretté les retards d'exécution accumulés sur de nombreux points importants. Les pays donateurs devaient faire bien plus pour s'acquitter des engagements qu'ils avaient pris à Monterrey et donner suite aux nombreuses déclarations et annonces de contributions qu'ils avaient faites à Monterrey et renouvelées lors du dialogue de haut niveau, et ce, tant pour les niveaux de l'aide publique au développement que pour l'accès au marché des exportations en provenance des pays en développement. Dans certains secteurs clefs, le déclin des flux de l'aide publique au développement persistait. Tel était notamment le cas dans l'agriculture : malgré l'adoption d'un objectif visant à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015, le montant de l'aide publique au développement consacré à l'agriculture avait en fait chuté de 50 %. De même, l'allégement de la dette restait lent et insuffisant.

13. On a souligné que de nombreux pays en développement, en particulier en Afrique, avaient adopté des politiques macroéconomiques plus saines et amélioré leurs systèmes de gouvernance. Les niveaux de l'aide publique au développement n'avaient pas pour autant augmenté de façon conséquente ni les flux de capitaux étrangers. Dans ces conditions, le pacte entre pays développés et pays en développement sur lequel repose le Consensus de Monterrey risquait d'être remis en question. Dans la même perspective, on a fait observer que les ressources réunies aux fins de la reconstruction de zones stratégiques ou pour faire face à ce qui était perçu comme des menaces pesant sur la sécurité prouvaient que le manque de ressources n'était pas en cause mais que la volonté politique n'était pas suffisante pour mobiliser assez de ressources afin de soutenir réellement le développement des pays en développement et de réaliser les objectifs du Millénaire. La difficulté pour

les organismes des Nations Unies était de convaincre les donateurs qu'en investissant dans le développement et l'élimination de la pauvreté dans les pays en développement ils investissaient aussi dans leur propre sécurité.

14. Si les engagements pris à Monterrey n'étaient pas pleinement respectés, la crédibilité du système des Nations Unies risquait d'être mise à mal. Il était important, mais insuffisant, de préciser les rôles respectifs des gouvernements, qui étaient responsables au premier chef de la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey, et du système des Nations Unies, qui se devait d'appuyer les efforts des États Membres. Il fallait maintenir la pression, en particulier sur les pays donateurs, pour veiller à ce que les engagements pris à Monterrey aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire soient respectés. Les organismes des Nations Unies devaient continuer de soulever des questions, de contrôler les progrès accomplis ou non et d'en rendre compte; de renforcer les activités de plaidoyer, non seulement auprès des gouvernements, mais aussi en mobilisant l'opinion publique. L'accord conclu à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC en vue de réduire le coût des médicaments contre le sida était la preuve que la mobilisation de l'opinion publique permettait d'obtenir des résultats spectaculaires.

15. Parmi les autres points soulevés, il a également été question de :

- Tirer parti du potentiel de nouveaux donateurs;
- Privilégier la dimension sociale, ainsi que l'éducation et la santé des jeunes, de façon à présenter le financement du développement comme un investissement pour l'avenir;
- L'importance de mener une action concertée pour venir en aide aux pays les moins avancés, en particulier dans le domaine des produits de base;
- L'urgence de venir en aide aux pays qui connaissent de graves difficultés politiques et économiques, tels que la Bolivie.

16. **Le CCS a rappelé que le Consensus de Monterrey appelait tant les pays développés que les pays en développement à agir. D'après son évaluation globale de l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Consensus, les pays développés devaient faire bien plus pour s'acquitter de leurs engagements et les pays en développement devaient continuer de créer un environnement plus propice à leur propre développement. Pour contribuer au suivi effectif de la Conférence internationale sur le financement du développement, les organismes des Nations Unies continueraient essentiellement de développer les activités de plaidoyer et d'améliorer la cohérence des actions à l'échelle du système, en particulier en renforçant les approches collectives de la définition des orientations et de l'exécution des programmes, à tous les niveaux, notamment dans les pays.**

17. **Le CCS a décidé d'assurer un suivi actif de la Conférence de Monterrey dans le cadre global du suivi intégré des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier du Sommet du Millénaire.**

B. Le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance

18. Le CCS a accueilli avec intérêt la note sur la triple menace que présentent le VIH/sida, l'insécurité alimentaire et les lacunes en matière de gouvernance intitulée « Organizing the United Nations response to the triple threat of food insecurity, weakened capacity for governance and AIDS, particularly in Southern and Eastern Africa ». Cette note a été établie par le PAM et le secrétariat d'ONUSIDA en collaboration avec différents organismes des Nations Unies et d'autres parties concernées, et a été mise au point par le Comité de haut niveau chargé des programmes à sa dernière session. Elle présente une analyse approfondie de la triple crise que nous traversons et appelle à l'adoption d'une approche globale et cohérente à l'échelle du système pour combattre cette crise. Elle recense les domaines dans lesquels il convient d'avoir une action novatrice et de faire davantage et où des mesures spécifiques pourraient être prises à cette fin.

19. Le Directeur exécutif d'ONUSIDA a appelé l'attention sur la permanence de la crise des capacités humaines qui sévit en Afrique australe et orientale du fait de la pandémie de VIH/sida. Il a fait observer que des travaux étaient en cours aux niveaux régional et national et a engagé l'ensemble des organismes des Nations Unies à adopter une nouvelle approche pour faire face à la crise, conformément aux recommandations formulées dans la note dont était saisi le CCS.

20. Le Directeur exécutif du PAM, qui était également l'Envoyé spécial du Secrétaire général chargé d'évaluer les besoins humanitaires en Afrique australe, a souligné que le VIH/sida continuait d'avoir des conséquences catastrophiques en Afrique australe et orientale, où la maladie privait des millions d'enfants de leurs parents et où l'espérance de vie de la population adulte était beaucoup plus courte que dans de nombreux pays d'Afrique. Il a fait observer à quel point le VIH/sida avait exacerbé la crise alimentaire et la pauvreté dans la région et évoqué les résultats qu'avait obtenus le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions dans le cadre de l'action concertée et coordonnée engagée par l'ensemble des organismes des Nations Unies pour faire face à cette triple crise. Il était probable que le PAM passerait la direction du Bureau à ONUSIDA l'année prochaine afin d'assurer la coordination des nouvelles mesures prises par le système pour relever l'immense défi que constitue le VIH/sida et réduire la vulnérabilité des populations.

21. Le Directeur général de l'OMS a souligné qu'il était essentiel et urgent de disposer d'un traitement efficace à grande échelle qui permette aux personnes vivant avec la maladie de continuer de travailler, d'avoir des revenus, d'élever leurs enfants et de participer à la société et à l'économie. À cet égard, il a rappelé l'objectif fixé par l'OMS et le secrétariat d'ONUSIDA dans le cadre de l'initiative « 3 millions d'ici à 2005 » qui vise à mettre un traitement antirétroviral à la disposition de 3 millions de personnes dans les pays en développement d'ici à la fin de 2005. Outre la baisse des prix des médicaments, il était essentiel de renforcer la capacité des systèmes de santé à obtenir, distribuer et administrer des antirétroviraux aux personnes qui en avaient besoin.

22. Le CCS a accueilli avec satisfaction l'initiative de l'OMS et d'ONUSIDA. On a fait observer que, pour toucher 3 millions de personnes en 2005, il faudrait trouver

une solution efficace pour faire face au coût élevé des tests de dépistage du VIH et permettre aux zones rurales d'avoir accès à ces tests.

23. On a souligné l'importance de l'éducation préventive et du recyclage des enseignants, ainsi que la nécessité d'analyser les répercussions du sida sur le système d'enseignement. On a également fait observer qu'il fallait systématiquement rendre compte du rôle que le Secrétariat et les organismes coparrainants devraient jouer dans la mise en oeuvre des mesures exposées dans la note.

24. **Le CCS a pris note des progrès accomplis en vue de réduire le coût des traitements antirétroviraux et de les mettre plus largement à la disposition des personnes touchées par le sida. Il a fait remarquer que l'opinion publique avait exercé une influence favorable sur la décision prise sur la question à la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC en août 2003.**

25. **Le CCS a souligné qu'il importait d'élaborer un plan de mise en oeuvre efficace pour coordonner les travaux des organismes des Nations Unies sur le sida et les initiatives analogues menées en Afrique par des partenaires extérieurs au système des Nations Unies.**

26. **Le CCS a approuvé l'analyse générale et la méthode de programmation ainsi que l'ensemble des mesures institutionnelles et de programmation exposées dans la note. Approuvant l'orientation des recommandations qui y étaient formulées, il a appelé ses membres à :**

a) Fournir l'appui nécessaire pour que les mesures à prendre soient exécutées;

b) S'efforcer d'augmenter les investissements financiers dans les actions relatives au VIH/sida au niveau national en Afrique australe et orientale;

c) S'inspirer de la note pour mener des activités de plaidoyer et d'information sur les crises interdépendantes de la sécurité alimentaire, de la diminution des capacités de gouvernance et du sida en Afrique australe et orientale;

d) Utiliser la note pour guider l'action de leurs représentants sur place et des équipes des Nations Unies dans les zones menacées par le sida;

e) Prier le Groupe des Nations Unies pour le développement, en coordination avec le Comité permanent interorganisations, et, selon qu'il convient, en consultation avec le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions, de prendre la direction des activités de suivi et de rendre compte des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des mesures exposées dans la note.

27. **Les membres du CCS ont salué les efforts concertés qui ont présidé à l'établissement de la note, remercié le PAM et le secrétariat d'ONUSIDA de les avoir encadrés et félicité le Comité de haut niveau chargé des programmes de la contribution qu'il a apportée à cette importante initiative interorganisations.**

C. Suivi du Sommet mondial pour le développement durable et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des programmes

28. Le CCS a salué les travaux que le Comité avait effectués sur les formules de collaboration interorganisations aux fins du suivi intégré de la mise en oeuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, en particulier dans les domaines **de l'eau douce, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des océans et des régions côtières ainsi que des modes de consommation et de production**. Les chefs de secrétariat se sont félicités des résultats de ces travaux. Ils ont prié le Comité de tenir compte du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable pour établir son prochain programme de travail sur le suivi du Sommet. Dans le domaine de l'énergie, l'accent a été mis sur l'importance des sources d'énergie renouvelables. Il a en outre été proposé que le CCS se saisisse de la question lors d'une prochaine session.

29. **Le CCS a approuvé les conclusions du Comité relatives aux formules de collaboration interorganisations aux fins du suivi du Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines susmentionnés**. Ces conclusions portaient notamment sur les points suivants : la confirmation du rôle du Comité des Nations Unies sur les ressources en eau, qui a été prié d'arrêter son mandat et ses modalités de travail pour les soumettre au Comité avant la fin de l'année, en tant que mécanisme interorganisations de suivi de l'application des décisions concernant l'eau prises lors du Sommet et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau douce; la demande d'information adressée au groupe de travail sur la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles concernant les progrès accomplis dans l'élaboration de programmes visant à atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau; la demande faite au Comité des Nations Unies sur les ressources en eau en vue d'élaborer un projet détaillé pour remédier aux problèmes d'eau et d'assainissement; la création d'un réseau chargé des océans et des régions côtières, prié de constituer d'urgence un groupe de travail pour définir son mandat et arrêter son programme de travail et les soumettre au Comité de haut niveau chargé des programmes avant la fin de l'exercice en cours; l'approbation du cadre de programmes visant à modifier les modes de consommation et de production non viables sur 10 ans dans le cadre du Processus de Marrakech; l'approche adoptée par le Comité pour élaborer un cadre de coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'énergie.

30. **Le Conseil a prié le Comité de haut niveau chargé des programmes de superviser la mise en place des formules interorganisations de suivi du Sommet mondial pour le développement durable afin d'assurer la cohérence des politiques et des programmes.**

III. Questions de gestion

31. La Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a présenté au CCS les travaux que le Comité avait effectués à sa dernière session tenue les 20 et 21 octobre 2003. Les principales questions examinées par le Comité avaient porté sur la sécurité et la sûreté du personnel, les technologies de

l'information et des communications, les ressources humaines et la gestion du personnel.

32. Le CCS a été informé que le Comité avait approuvé les recommandations du Groupe de travail du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité sur l'évaluation des risques et des menaces, les locaux des organismes des Nations Unies, le contrôle des lieux de résidence et des déplacements, la sécurité des locaux des sièges, les questions de responsabilités et d'autres aspects de la sécurité du personnel, et qu'il avait vivement souhaité que ces recommandations soient mises en oeuvre dans les meilleurs délais. Le Comité avait noté que les frais relatifs à la sécurité augmentaient rapidement et qu'il était nécessaire d'en financer une plus grande partie par des budgets ordinaires. Il avait convenu qu'il serait très utile de disposer d'une idée globale plus précise des dépenses de sécurité de l'ensemble des organismes des Nations Unies.

33. Dans le domaine des technologies de l'information et des communications, la Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a indiqué que le Comité avait fait le point des progrès accomplis dans la mise en place d'un extranet, dont les différentes applications permettaient désormais aux organismes des Nations Unies de communiquer et de partager des informations plus facilement, ainsi que dans la mise au point d'un moteur de recherche pour le système des Nations Unies. Elle a en outre fait observer que les organismes des Nations Unies travaillaient désormais avec le Groupe d'étude du Secrétaire général sur les technologies de l'information et des communications à la mise au point du concept et du contenu d'une stratégie informatique à l'échelle du système des Nations Unies en réponse à la demande que l'Assemblée générale avait adressée au Secrétaire général en sa qualité de Président du CCS (résolution 57/295 du 20 décembre 2002).

34. En ce qui concerne les ressources humaines, la Présidente a indiqué que le Comité avait établi, par l'intermédiaire du Groupe de travail que dirige son vice-président, le Directeur général adjoint de l'Agence internationale de l'énergie atomique, une déclaration de principes sur la mobilité interorganisations qui serait soumise au CCS pour approbation. Enfin, elle a noté que, dans le cadre du dialogue du Comité avec les représentants de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) et du Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel du système des Nations Unies (CCASIP), les principales questions soulevées par les représentants du personnel avaient porté sur la sécurité et la sûreté du personnel et la situation financière de la FICSA.

A. Sécurité et sûreté du personnel

35. Avant d'aborder les différents points examinés dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, le Secrétaire général a fait observer que l'attentat perpétré contre les locaux de l'ONU à Bagdad le 19 août 2003, qui avait eu des conséquences tragiques pour le personnel de l'Organisation et avait mis à mal la capacité des organismes des Nations Unies à venir en aide au peuple iraquien, avait montré que le système de gestion de la sécurité présentait de graves lacunes auxquelles il était de toute évidence urgent de remédier par une action globale. Il a présenté les mesures prises depuis le 19 août pour renforcer le dispositif de sécurité en Iraq et dans d'autres lieux d'affectation; il a notamment évoqué la décision prise en vue de prier le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de

sécurité de procéder à une évaluation approfondie et de charger une équipe de fonctionnaires des organismes des Nations Unies de procéder à une enquête.

36. Des mesures supplémentaires avaient été prises à la suite du second attentat perpétré à l'hôtel Canal le 22 septembre 2003. Le nombre total de fonctionnaires internationaux résidant en Iraq avait été réduit et les visites de courte durée avaient été limitées. Plus récemment, les fonctionnaires internationaux qui se trouvaient encore à Bagdad avaient été temporairement déplacés à Larnaca. Le 22 septembre, le Secrétaire général avait prié Marti Ahtisaari, ancien Président finlandais, de prendre la direction d'un groupe d'enquête indépendant sur la sécurité et la sûreté du personnel des Nations Unies en Iraq. Les conclusions et recommandations de ce groupe, dont les chefs de secrétariat avaient été informés, avaient des incidences importantes pour les dispositions actuelles des organismes des Nations Unies en matière de sécurité en Iraq et dans le reste du monde et pour les mesures qui devaient être prises par l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le 31 octobre 2003, le Secrétaire général avait informé tous les fonctionnaires des mesures déjà prises ou en passe d'être adoptées. Premièrement, suite à la recommandation visant à ce qu'il y ait une vérification séparée et indépendante et une procédure de responsabilisation, une équipe indépendante d'experts avait été constituée afin d'examiner les responsabilités des principaux fonctionnaires dans le manque de mesures préventives et palliatives en place avant l'attentat du 19 août. Deuxièmement, les graves lacunes du système de gestion de la sécurité étaient en cours d'examen. Troisièmement, le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et l'ensemble des composantes du système de sécurité des Nations Unies avaient été priés d'examiner en détail tous les dispositifs de sécurité. Quatrièmement, les menaces qui pesaient sur les missions de l'Organisation des Nations Unies de par le monde, en particulier sur les missions les plus vulnérables, étaient en cours d'examen et des mesures visant à renforcer la sécurité de ces missions avaient été prises.

37. Le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a souligné qu'à la suite de l'attentat de Bagdad, il était essentiel que le système des Nations Unies modifie son mode de fonctionnement. Les menaces qui pesaient sur la sécurité dans le monde entier avaient augmenté de façon exponentielle et on estimait que tous les locaux de l'Organisation étaient désormais des cibles vulnérables. Il était tout particulièrement important d'évaluer constamment les menaces et les risques. Il était essentiel que tous respectent les normes de sécurité en vigueur; en effet, sur un total de 129 lieux d'affectation, seuls 35 étaient conformes aux Normes minimales de sécurité opérationnelle.

38. Le Secrétaire général adjoint a fait observer qu'un examen de la gestion du système de sécurité était déjà en cours avant le 19 août et qu'il serait achevé en tenant compte du rapport de M. Ahtisaari et des recommandations qui y étaient formulées. Il comporterait une évaluation détaillée des menaces, pays par pays, passerait en revue les dispositifs de sécurité et déterminerait s'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes d'exécution ou de renforcer les mécanismes existants. Les propositions susceptibles d'être faites auraient sans doute des incidences budgétaires qui devraient être détaillées. Des mesures étaient également prises pour que le travail des différents groupes chargés d'examiner les questions de sécurité soit coordonné et que les tâches soient clairement réparties. Parallèlement, il était nécessaire que tous les organismes des Nations Unies concernés appliquent pleinement les Normes minimales de sécurité opérationnelle.

39. Au cours du débat qui a suivi, les participants se sont généralement accordés à reconnaître qu'il fallait accompagner le renforcement des mesures de sécurité relevant de la responsabilité de chaque organisme d'un renforcement du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, qui s'appuie sur une action collective pour exercer son mandat.

40. Il a été noté qu'au 31 octobre, les membres du personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance qui n'auraient pas effectué la formation de sécurité obligatoire disponible sur CD-ROM et sur l'extranet ne seraient pas autorisés à partir. **Le Secrétaire général a accueilli cette mesure avec satisfaction, estimant qu'il s'agissait de la pratique la plus favorable; il a noté qu'elle devrait être prise pour exemple par les autres organismes**.

41. Le Secrétaire général de l'Organisation de l'aviation civile internationale a rendu compte des travaux que cette dernière avait menés pour améliorer la sécurité du système de transport aérien dans le monde, en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie globale visant à renforcer la sûreté de l'aviation qui avait été adoptée en 2002.

42. En réponse aux inquiétudes exprimées en ce qui concerne les conséquences psychologiques des événements sur les membres du personnel, la Présidente du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion a indiqué que tout était mis en oeuvre pour que les fonctionnaires aient accès à des soins médicaux et à un suivi psychologique de même qualité. Elle a fait observer que les services médicaux des organismes des Nations Unies avaient collaboré efficacement pour que les fonctionnaires concernés bénéficient de soins adéquats.

43. Les membres du CCS ont été instamment priés d'engager leurs fonctionnaires à prendre les questions de sécurité au sérieux et à assister aux réunions des équipes chargées de la sécurité. On a fait observer qu'il était aussi nécessaire de se pencher sur les graves problèmes de sécurité existant dans les locaux des sièges de différentes organisations, notamment dans le cadre des accords de siège.

44. En conclusion, le Secrétaire général a noté qu'en Iraq, et dans d'autres lieux d'affectation où de graves menaces pesaient sur la sécurité, les organismes des Nations Unies devaient limiter au minimum les risques encourus par les fonctionnaires, tout en continuant de trouver les moyens de fournir toute l'assistance possible aux populations touchées. À mesure que les organismes des Nations Unies progresseraient dans la mise en place de garde-fous, il leur faudrait trouver de nouvelles formules qui permettent d'assurer une protection efficace des fonctionnaires et d'opérer dans des conditions difficiles.

B. Dialogue avec le Président de la Commission de la fonction publique internationale et les représentants du personnel

45. Le Président de la Commission de la fonction publique internationale a présenté au CCS les travaux que la Commission a réalisés sur le régime des traitements et indemnités, la mobilité du personnel, les primes de risque ainsi que les méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi des agents des services généraux. En ce qui concerne le régime des traitements et indemnités, la Commission se fonderait essentiellement sur la prochaine Norme-cadre du système de classement des emplois pour la catégorie des administrateurs et les catégories

supérieures, qui devait être publiée le 1er janvier 2004, pour réaliser ses prochains travaux sur le suivi du comportement professionnel, les structures de rémunération à fourchettes élargies et d'autres initiatives concernant les ressources humaines. La Commission poursuivrait aussi ses travaux sur la proposition de créer un corps de hauts fonctionnaires. En ce qui concerne la mobilité, la Commission avait retenu quatre grands points, à savoir : la mise au point de stratégies visant à modifier la culture institutionnelle en matière de mobilité; la définition claire des différents types de mobilité; les conditions des contrats; l'emploi des conjoints. Elle avait confirmé la décision qu'elle avait prise en vue de porter le montant de la prime payable au personnel recruté sur le plan local à 30 % du point médian du barème des traitements, à compter du 1er janvier 2004. Le CCS avait également été informé des résultats de l'examen des méthodes d'enquête sur les conditions d'emploi auquel la Commission a procédé.

46. Les représentants de la FICSA ont exposé les vues du personnel sur différents points. Pour ce qui était de la sécurité du personnel, la FICSA voulait espérer que des vérifications séparées et indépendantes examineront les responsabilités de la direction avant l'attentat du 19 août 2003. Il n'en restait pas moins urgent d'agir pour que des mécanismes d'exécution assurent le respect des principes de responsabilité; que les membres du personnel reçoivent une formation agréée sur les questions de sécurité; qu'ils soient dûment informés avant de prendre leurs fonctions dans des lieux d'affectation à haut risque; que leurs contrats soient signés avant leur départ en mission; qu'ils bénéficient d'une assurance adéquate. La FICSA a également demandé à ce que les fonctionnaires affectés en Iraq soient pleinement réintégrés, que tout soit fait pour pourvoir aux besoins des victimes de l'attentat et que celles-ci soient pleinement indemnisées.

47. La FICSA a réaffirmé qu'elle était opposée à l'élargissement des fourchettes, ainsi qu'au système de rémunération aux résultats; elle a également confirmé les raisons pour lesquelles elle y était opposée ainsi que les réserves qu'elle avait à l'égard de la Norme-cadre révisée de classement des emplois et a de nouveau regretté de ne pas être suffisamment consultée à ce sujet. Elle a en outre réitéré ses objections contre le fait que la Commission de la fonction publique internationale applique les méthodes de calcul de la rémunération approuvées par l'Assemblée générale. Elle a engagé la direction à élaborer sans retard une politique qui garantisse que la situation de famille des fonctionnaires ne donne lieu à aucune discrimination. La FICSA s'est félicitée des mesures prises pour encourager la « mobilité » interorganisations, mais a réaffirmé que l'argument de la mobilité ne devait pas être utilisé pour contraindre des fonctionnaires à accepter des affectations ni pour limiter leurs perspectives de promotion. Elle a constaté avec préoccupation que les fonctionnaires étaient tenus à l'écart de décisions qui avaient des conséquences importantes sur leur vie professionnelle; que les représentants du personnel n'étaient pas libérés pour s'acquitter de leurs fonctions; que, du fait du mauvais usage des contrats de courte durée, le nombre de fonctionnaires sous contrat à durée déterminée avait diminué; que les directives contre le harcèlement du personnel n'étaient pas dûment appliquées. La FICSA a par ailleurs demandé l'appui du CCS pour que le syndicat de l'Organisation internationale du Travail bénéficie d'un droit d'intervention.

48. **Le CCS a pris note du rapport du Président de la Commission de la fonction publique internationale sur les travaux que la Commission avait effectués dans les différents domaines liés aux conditions d'emploi du**

personnel. Il a assuré la FICSA que les vues et préoccupations qu'elle avait exprimées avaient été dûment notées et qu'il en serait pleinement tenu compte.

C. Technologies de l'information et des communications et autres questions examinées dans le rapport du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion

49. **Le CCS a approuvé la note sur la mobilité interorganisations présentée par le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le CCS a pris note des autres mesures et conclusions exposées dans le rapport du Comité. Il a notamment pris note des progrès actuellement accomplis dans cet important domaine que constituent les technologies de l'information et des communications et encouragé le Comité à poursuivre ses travaux.**

IV. Questions diverses

Dates des sessions de printemps et d'automne du Conseil des chefs de secrétariat en 2004

50. Le CCS a confirmé que, suite à l'invitation du Directeur exécutif de l'Office contre la drogue et le crime, il tiendrait sa session de printemps à Vienne les 2 et 3 avril 2004. Compte tenu de sa décision de tenir ses sessions d'automne la dernière semaine du mois d'octobre, il est convenu de procéder à d'autres consultations pour déterminer les dates de la prochaine session d'automne.

51. Le CCS a rendu hommage à MM. G. O. P. Obasi et William O' Neil dont le mandat arriverait à échéance avant sa prochaine session. Il a salué le brio avec lequel ils s'étaient acquittés de leurs tâches à la tête de leurs organisations respectives et rappelé qu'ils avaient chacun beaucoup fait dans leurs domaines respectifs pour faire avancer la coopération internationale et la cause du développement et contribuer aux travaux du CCS.